



## Rapport du maire

# FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT AU 31 DÉCEMBRE 2025

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est un privilège pour moi de vous présenter, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C -19), les faits saillants du rapport financier 2025 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025.

Lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2026, la trésorière, Madame Janine Larocque, a déposé le rapport financier et le rapport consolidé de l'auditeur indépendant.

## LE RAPPORT FINANCIER 2025

Je suis heureux de vous présenter les résultats de l'année financière 2025. Selon les états financiers déposés, nous avons terminé l'exercice financier avec un excédent de 294 279 \$, comparativement à un excédent de 136 668 \$ en 2024. Cela porte l'excédent de fonctionnement non affecté de la Ville à 516 783 \$.

Par ailleurs, nous disposons d'un solde de 262 818 \$ dans le fonds de roulement. À cela s'ajoutent deux excédents de fonctionnements affectés, soit un montant de 40 000 \$ destiné à la vidange des bassins de traitement des eaux usées et un montant de 25 600 \$ réservé aux élections générales municipales. En ce qui concerne la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Bonaventure-Avignon (RG MBA), dont nous sommes membres, la part de la dette à long terme affectée à la Ville de Bonaventure est de 309 426 \$.

Le rapport indique que les états financiers produits donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Bonaventure au 31 décembre 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Toutefois le rapport indique une exception d'une opinion avec réserve concernant l'application des normes relatives aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

## RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL EN 2025

Conformément à l'article 11 de la Loi sur la rémunération des élus (L.R.Q., c. T -11001), vous trouverez dans le tableau suivant la rémunération reçue par les élus en 2025 :

	Le maire par la Ville <sup>(1)</sup>	Le maire par la MRC	Les conseillers par la Ville <sup>(2)</sup>
Rémunération de base	29 035 \$	2 140 \$	35 964 \$
Allocations/réunions	14 518 \$	1 070 \$	17 981 \$
Total	43 553 \$	3 210 \$	53 945 \$

(1) Pierre Gagnon

(2) Richard Desbiens, Gaston Arsenault, Jean-Charles Arsenault, Manon Bourdages, Maurice Chicoine, Lucie Cayouette, Liette Poirier.

## CONCLUSION

Comme vous pouvez le constater, la situation financière de la Ville de Bonaventure s'est grandement améliorée durant les dernières années. Ce redressement est dû à un contrôle plus serré des dépenses, mais surtout à l'excellent travail de toute l'équipe administrative, qui sait aller chercher tous les dollars auxquels la Ville a droit dans les différents programmes gouvernementaux.

Comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessous, malgré que la dette de la Ville soit relativement élevée, la situation n'est pas dramatique si on compare les trois dernières années et si on compare notre situation avec des municipalités comparables de la région.

ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME	
31 décembre 2023	14 513 179 \$
31 décembre 2024	14 268 370 \$
31 décembre 2025	14 173 612 \$

Le souhait du conseil municipal est de toujours conserver des services de qualité afin d'assurer que la Ville de Bonaventure demeure attractive et dynamique.

Finalement, je désire remercier tous les membres du conseil municipal, les employés municipaux et tous les citoyens qui font de notre Ville ce milieu unique.

  
**Pierre Gagnon**  
MAIRE

